



FEDERATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIERE DE LA COMMUNICATION

POSTES

OCTOBRE 2009 - Codes A & P

COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

FO : vos revendications, notre combat !

RECLASSÉS :

ENFIN LA POSTE RÉOUVRE LES PROMOTIONS, MAIS TIMIDEMENT !

Suite à sa condamnation le 18 décembre 2008, La Poste a réuni le 6 octobre un CTP pour présenter un projet de décret en Conseil d'Etat qui supprime les barrières statutaires empêchant la promotion des reclassés dans les corps de reclassement... Enfin !

FO a bien évidemment voté ce texte.

Lors du CTP, La Poste s'est engagée à ouvrir des promotions par tableaux d'avancement et listes d'aptitude (c'est-à-dire REP), **dans les corps de reclassement**, avec un nombre de promotion proportionnel aux populations concernées. On veut y croire, car la jurisprudence administrative semble aujourd'hui l'imposer.

**Pour La Poste, l'ouverture de ce dispositif est un solde de tout compte.
Pour FO, le compte n'y est pas !**

Certes, ces dispositions valent pour l'avenir, cependant La Poste semble oublier que, par son entêtement, les reclassés ont perdu 15 à 16 ans de chance de promotions. Nous réclamons une réparation financière (les tribunaux administratifs ont accordé jusqu'à 20 000 €) et une réelle reconstitution de carrière. Il y a déjà un contentieux de 500 agents. Faudra-t-il que les 6000 déposent un recours en réparation, suivi par les retraités partis après 1994, pour que La Poste cède enfin sur ce point ?

Nous avons revendiqué, un tour de promotion automatique pour tous les reclassés qui, après tout, attendent depuis 16 ans.

Pour le moment La Poste reste sourde et semble miser sur l'usure des intéressés.

FO exige une régularisation rapide de tous les reclassés !

**La Poste a aujourd'hui l'occasion de sortir d'un contentieux inutile,
il serait stupide qu'elle n'en profite pas !**